



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	18	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 2 mars 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 2 mars,

À 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**

Date de la convocation

24 février 2021

Présents : M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint ; Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint ; Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} Adjointe ; M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Alain GARDON, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie BLANC, Mme Claudie CHIRI, Mme Aurélie MARTINEZ, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Excusés : Mme Sophie ARNAUD, conseillère municipale

Pouvoirs : Mme Sophie ARNAUD à Mme Aurélie MARTINEZ

Délibération n°26/2021

Objet : Modification du PLU

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter les modifications ci-dessous au PLU, conformément aux explications données au cours de la réunion du 25 février 2021 :

1. Zone A - Intégration de la modification de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme (Loi ELAN 23 novembre 2018)

Afin de permettre les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation de produits agricoles.

2. Piscine et emprise au sol

Il est proposé de sortir du calcul de l'emprise au sol, la superficie du bassin de la piscine.

3. Modifications OAP (Orientation d'Aménagement et de
Pourrières

Envoyé en préfecture le 18/03/2021
Reçu en préfecture le 18/03/2021
Affiché le
ID : 084-218400422-20210302-DE2021_26BIS-DE

Dans le cadre du projet Pourrières, il convient d'apporter les ajustements suivants sur l'OAP : réévaluation du pourcentage de logements sociaux ; modification de la voirie ; déplacement parkings ; suppression des commerces et intégration du projet d'un équipement public (mairie-salle polyvalente et salle de cinéma).

4. Ouverture à l'urbanisation partielle d'une zone 2Au fermée

Afin d'accompagner le projet d'un particulier de création d'un pôle « véhicules électriques » et d'aménagement d'une station de lavage (avec traitement d'eau), il est proposé d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2Au dans la limite des parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Prend acte des propositions de modifications du PLU dans les conditions précitées.

Autorise, Monsieur le Maire à lancer les procédures nécessaires et à signer tout document venant en application de la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité pour les modifications citées dans les points 1 et 2

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Décision adoptée à la majorité pour le point 3

Vote :

Pour : 15

Contre : 4 (M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS)

Abstention : 0

Décision adoptée à la majorité pour le point 4

Vote :

Pour : 13

Contre : 6 (M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS, Mme Sophie ARNAUD, Mme Aurélie MARTINEZ)

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à CUCURON, le 5 mars 2021

Le Maire

Philippe EGG



Publiée le :